

Date de convocation : 7 mars 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22

**Présents :** Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars, Marie-France Ropars.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Nicolas Bodennec à François Roué, Jean Didou à Gérard Péron, Florence Bihan à Claudie Péron.

**Absent :** Florent Cardinal

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Maïwenn Morvan

**Délibération n° D.31.2023**

**Haut-Léon Communauté – Versement d’une subvention à l’EPCI pour l’accueil du Tour de Bretagne**

Monsieur Éric Le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

1/ Que le 25 avril prochain, Haut-Léon Communauté accueillera la 56<sup>ème</sup> édition du Tour de Bretagne. Plouescat a été choisie pour être village départ du Tour ;

2/ Qu’au-delà d’une course cycliste de renommée, le Tour de Bretagne est une grande fête sportive et populaire. Cette course cycliste attire de belles équipes qui traverseront le territoire intercommunautaire lors de cette première étape dont l’arrivée se fera à St Pol de Léon ;

3/ Qu’au titre des frais engagés pour la communication et l’animation autour de cet événement, il est proposé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle à Haut-Léon Communauté pour un montant de 2 000 € ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés,**

**- AUTORISE l’attribution d’une subvention exceptionnelle de 2 000 € à Haut-Léon Communauté dans le cadre de l’accueil de la 56<sup>ème</sup> édition du Tour de Bretagne.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance  
Maïwenn Morvan



Le Maire  
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site internet de la Ville le...23.03.2023